

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Scientific, Medical and Photographic Division /
Division de l'équipement scientifique, des produits
photographiques et pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet "Un système de traitement des eaux	
Solicitation No. - N° de l'invitation 23375-160084/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 23375-160084	Date 2015-07-02
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-929-67426	
File No. - N° de dossier pv929.23375-160084	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-07-13	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Martin, Doug	Buyer Id - Id de l'acheteur pv929
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-4037 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3814
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Q1. 50 0C est considéré comme trop élevé pour la filtration sur membrane. Serait-il possible de réduire le processus de l'influent eaux usées pour 30 à 35 0C?

R1. Les eaux usées peuvent être refroidi à 35C avant le traitement lorsqu'il est nécessaire.

Q2. Veuillez indiquer le pH de l'effluent liquide des gaz de combustion.

R2. Le pH se situera entre 6 et 8.

Q3. Veuillez indiquer la hauteur totale développée (HTD) de l'effluent liquide des gaz de combustion.

R3. L'effluent provient d'une fosse de relevage pressurisée et descend grâce à la pression atmosphérique. Toute hauteur additionnelle requise pour le système de traitement doit être mentionnée dans la proposition.

Q4. Veuillez indiquer la concentration de chlorures inorganiques dans l'effluent liquide des gaz de combustion.

R4. La concentration maximale de chlorures inorganiques est d'environ 4 700 mg/L, mais les valeurs types seront moins élevées (~2 000 mg/L).

Q5. Veuillez indiquer s'il s'agit d'un procédé continu vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept. Si ce n'est pas le cas, veuillez décrire le procédé intermittent (c.-à-d., entre 85 L/h et 120 L/h sont produits pendant environ 2 h/jour).

R5. Entre 85 et 120 litres d'effluent liquide sont produits au cours d'une période de 100 heures, jusqu'à deux fois par mois.

Q6. Veuillez indiquer si des restrictions relatives à l'espace ou à l'accès s'appliquent au futur système de traitement.

R6. Les dimensions ne doivent pas être supérieures à 2,438 m x 3,048 m x 3,048 m (8 pi x 10 pi x 10 pi) (longueur x largeur x hauteur) lorsque l'équipement est assemblé. Chacune des pièces doit pouvoir franchir une porte dont le cadre mesure 106,68 cm (42 po) de large et 243,84 cm (96 po) de haut.

Q7. Veuillez fournir des informations à propos des impuretés suivantes dans les eaux usées : MDT (matières dissoutes totales), calcium, magnésium, potassium, alcalinité, pH, DBO5, DCO, carbone organique total, turbidité, TSS (total des solides en suspension) et concentration des cendres volantes.

R7. Certains des renseignements demandés ne peuvent pas être fournis car les eaux usées ne sont actuellement pas produites. Des valeurs estimatives pouvant être employées lors de la conception sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Propriété	Valeur
MDT (matières dissoutes totales)	24 000 mg/L (maximum)
Calcium	Inconnue
Magnésium	Inconnue
Potassium	Inconnue
Alcalinité	Inconnue
pH	6-8
DBO5 (demande biochimique en oxygène)	Inconnue
DCO (demande chimique en oxygène)	Inconnue
Carbone organique total	Inconnue
Turbidité	Inconnue
TSS (total des solides en suspension)*	65 mg/L (maximum)

*Le TSS est approximativement équivalent à la

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Marchés réservés aux bénéficiaires d'une entente sur les revendications territoriales globales (Ne s'applique pas)
4. Marchés réservés en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), une initiative du gouvernement fédéral (Ne s'applique pas)
5. Comptes rendus
6. *Les exceptions relatives à la sécurité nationale* (Ne s'applique pas)
7. Accords commerciaux

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Ancien fonctionnaire
4. Demandes de renseignements en période de soumission
5. Lois applicables

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Section I : Soumission technique

Produit(s) offert(s) (à remplir par le soumissionnaire)

Lieu de fabrication ou d'expédition (à remplir par le soumissionnaire)

Livraison (à remplir par le soumissionnaire)

Installation (à remplir par le soumissionnaire)

Documentation (à remplir par le soumissionnaire)

Training (à remplir par le soumissionnaire)

Service (à remplir par le soumissionnaire)

Section II : Soumission financière

Section III : Certifications

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
 - 1.1 Évaluation technique
 - 1.1.1 Critères techniques obligatoires (voir l'annexe «A»)
 - 1.2 Évaluation financière
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Préalables certifications requises pour l'attribution du contrat
 - 1.1 Dispositions d'intégrité - Les informations liées Dispositions d'intégrité préalables nécessaires à l'attribution du contrat
 - 1.2 Contrats fédéraux du Programme pour l'équité en matière d'emploi - Offre de certification

PARTIE 6 – CLAUSE DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité**
- 2. Besoin**
- 3. Clauses et conditions uniformisées**
 - 3.1 Conditions générales**
 - 4. Durée du contrat**
 - 4.1 Date de livraison**
 - 4.1.2 Instructions d'expédition**
 - 4.1.2 Instructions d'expédition – livraison à destination**
 - 5. Responsables**
 - 5.1 Autorité contractante**
 - 5.2 Responsable technique** (à remplir uniquement au moment de l'attribution du contrat)
 - 5.3 Représentant de l'entrepreneur**
 - Représentant de l'entrepreneur** (à remplir par le soumissionnaire)
 - Renseignements généraux** (à remplir par le soumissionnaire)
 - Suivi de la livraison** (à remplir par le soumissionnaire)
- 6. Divulgateur proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires**
- 7. Paiement**
 - 7.1 Base de paiement – Prix ferme**
 - 7.2 Méthode de paiement**
 - 7.3 Paiement unique**
- 8. Instructions relatives à la facturation**
- 9. Attestations**
 - 9.1 Clauses du guide des CCUA**
- 10. Lois applicables**
- 11. Ordre de priorité des documents**

Annexes:

Annex "A" Spécifications obligatoires

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Ressources naturelles Canada désire se procurer “Un système de traitement des eaux usées” conformément aux critères obligatoires énoncés à l'Annexe A.

Le besoin comprend l'installation, formation et les manuels.

3. Accords commerciaux

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC :

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-03-01), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels est intégré par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Ancien fonctionnaire (Ne s'applique pas)

4. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient indiquer aussi fidèlement que possible l'article numéroté de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada de fournir une réponse exacte. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère

Solicitation No. - N° de l'invitation

23375-160084/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23375-160084

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

pv92923375-160084

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv929

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : **Soumission technique (deux [2] copies papier, comprenant de la documentation technique permettant de vérifier le respect des exigences et les données d'essai, s'il y a lieu)**

Section II : **Soumission financière (une [1] copie papier)**

Section III : **Attestations [une (1) copie papier]**

Section IV: **Renseignements additionnels (deux (2) copies papier)**

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement.

Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

1.1 Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Les éléments qui suivent concernent le besoin, et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants dans leur soumission, s'il y a lieu :

Produit(s) offert(s) (à remplir par le soumissionnaire)

Indiquer la marque et le numéro de modèle du produit offert :

Nom du fabricant : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

23375-160084/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23375-160084

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

pv92923375-160084

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv929

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Numéro de modèle / de pièce : _____

Lieu de fabrication ou d'expédition (à remplir par le soumissionnaire)

Le soumissionnaire doit préciser l'endroit de fabrication ou d'expédition des biens

Endroit : _____ Code postal : _____

Livraison (à remplir par le soumissionnaire)

Bien que la livraison soit demandée pour le 01 septembre, la meilleure date de livraison qui puisse être offerte par le soumissionnaire est le _____.

Il est impératif que la livraison soit réalisée au plus tard le 31 mars 2015.

Installation (à remplir par le soumissionnaire)

L'installation sur place doit être offerte et effectuée par un technicien en entretien et en réparation spécialisé.

Veillez indiquer vos meilleures dates d'installation possible. L'installation sera effectuée dans les _____ jours civils suivant la livraison et se fera en _____ jours civils.

Documentation (à remplir par le soumissionnaire)

Les manuels d'utilisation et d'entretien doivent être fournis avec l'équipement.

Les manuels d'utilisation sont disponibles en anglais. _____ Oui.

Les manuels d'entretien sont disponibles en anglais. _____ Oui.

Les manuels d'utilisation sont disponibles en français. _____ Oui.

Les manuels d'entretien sont disponibles en français. _____ Oui.

Formation (à remplir par le soumissionnaire)

De la formation sur place doit être offerte à jusqu'à _____ (_) utilisateurs. Le prix doit comprendre tous les coûts liés à la formation sur place.

La formation sur place sera complétée dans les _____ jours civils suivant l'installation.

Veillez fournir les détails sur la formation qui sera donnée : durée, portée, etc.

Service (À remplir par le soumissionnaire)

L'acquisition de l'appareil doit comprendre le soutien technique régional, le soutien technique au téléphone, ainsi que le soutien par Internet et par Info-fax.

Le soumissionnaire doit être en mesure de répondre aux demandes en moins de 24 heures.

Les éléments suivants doivent également accompagner la soumission :

- a) Emplacement des centres de services (services et réparations après-vente). Énumérer les centres de service le plus près de la destination.

Solicitation No. - N° de l'invitation

23375-160084/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23375-160084

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

pv92923375-160084

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv929

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

-
-
- b) Emplacement des pièces de rechange pour les matières consommables et les principaux composants.

- c) Délai de réponse pour les demandes de services et les procédures d'acheminement (c.-à-d. nombre de jours écoulés avant que le problème non résolu soit transmis à une personne compétente, et provenance).

- e) Fréquence des travaux d'entretien courant effectués par un technicien en entretien qualifié au cours de la période de garantie, s'il y a lieu et si de tels travaux sont compris dans le prix.

Solicitation No. - N° de l'invitation

23375-160084/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23375-160084

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

pv92923375-160084

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv929

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change (Not Applicable)

1.2 Clauses du Guide des CCUA (Not Applicable)

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

1.1 Installations proposées par le soumissionnaire nécessitant des mesures de protection (Not Applicable)

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

Toutes les propositions présentées doivent être complètes, en plus de renfermer tous les renseignements demandés dans la demande de soumissions, pour qu'elles puissent être évaluées en totalité. Si les exigences ne sont pas abordées dans la proposition du soumissionnaire, celle-ci sera jugée incomplète ou irrecevable, et elle sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir tous les renseignements nécessaires afin que sa soumission puisse être évaluée de façon complète et juste.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires (voir Annex "A")

1.2 Évaluation financière

1. Le prix de la soumission sera évalué comme suit :

A. les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.

B. les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.

2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

3. Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination.

4. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

2. Méthode de sélection

2.1 Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas, y compris les options, sera recommandée pour l'attribution du contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à

l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité

Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels (2014-03-01) 2003

Instructions uniformisées - biens ou services - besoins non concurrentiels (2014-03-01) 2004

Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

Attestations exigées avec la soumission

Pour qu'un contrat lui soit attribué, le soumissionnaire qui dépose une soumission recevable en regard des exigences techniques et financières doit respecter les conditions suivantes :

Attestations relatives au Code de conduite - Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire.

Nom de famille

Prénom (s)

Nom de famille

Prénom (s)

Nom de famille

Prénom (s)

Solicitation No. - N° de l'invitation

23375-160084/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23375-160084

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

pv92923375-160084

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv929

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Nom de famille

Prénom (s)

Nom de famille

Prénom (s)

- 1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission** (Ne s'applique pas)
- 2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat** (Ne s'applique pas)
 - 2.1 Attestation du contenu canadien** (Ne s'applique pas)
 - 2.2 Statut et disponibilité du personnel** (Ne s'applique pas)
 - 2.3 Attestation des taux ou du prix** (Ne s'applique pas)
 - 2.4 Études et expérience** (Ne s'applique pas)

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence en matière de sécurité liée au présent besoin.

2. Besoin

Ressources naturelles Canada désire se procurer "Un système de traitement des eaux usées" conformément aux critères obligatoires énoncés à l'Annexe A.

Le besoin comprend l'installation, formation et les manuels.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est disponible sur le site Web de TPSGC : <http://sacc.tpsgc.gc.ca/sacc/index-f.jsp>.

3.1 Conditions générales

2010A (2014-03-01) Conditions générales – biens (complexité moyenne) intégrante.

2010C (2014-03-01) Conditions générales - services (complexité moyenne) intégrante

3.2 Conditions générales supplémentaires

4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence s'appliquent au contrat et en font partie

4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence

4. Durée du contrat

Le contrat sera en vigueur jusqu'à ce que toutes les garanties ou les dispositions optionnelles de cette convention soient expirées.

4.1 Date de livraison

La livraison doit être réalisée au plus tard le *(à préciser au moment de l'attribution du contrat)*.

4.1.2 Expédition

4.1.2. Expédition – livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) Ottawa, Ontario selon les Incoterms 2000.

2. L'entrepreneur devra assumer l'ensemble des frais de livraison et d'administration, les coûts et les risques liés au transport et au dédouanement, y compris le paiement des droits de douanes et des taxes.

4.2 Option de prolongation du contrat

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Solicitation No. - N° de l'invitation

23375-160084/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23375-160084

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

pv92923375-160084

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv929

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Doug Martin, spécialiste en approvisionnement (Division PV)

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des produits commerciaux et de consommation
11, rue Laurier (44) 6A2, Place du Portage Phase III
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : 819-956-4037

Télécopieur : 819-956-3814

Courriel : doug.martin@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique (à remplir uniquement au moment de l'attribution du contrat)

Le responsable technique pour ce contrat est:

Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à la portée des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Représentant de l'entrepreneur (à remplir par le soumissionnaire)

Voici les coordonnées des représentants de l'entrepreneur pour ce qui suit :

Renseignements généraux

Nom : _____ Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____ Adresse de courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____ Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____ Adresse de courriel : _____

6. Divulgateion proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

7. Paiement

7.1 Base de paiement - prix ferme

1. À la condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un prix ferme de **XX,XX \$** (à préciser lors de l'attribution du contrat), taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée en sus, s'il y a lieu.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement aux dessins, ou de toute modification ou interprétation des spécifications ne sera autorisée ou versée à l'entrepreneur, à moins que ces changements aux dessins, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.2 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétées et livrées conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- (a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- (b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- (c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

8. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'information exigée à l'**article 10 de la clause 2010A (2011-11-19) Conditions générales – biens ou services (complexité moyenne)**.

L'original est envoyé au **destinataire** et une copie est envoyée à **l'autorité contractante**.

Nom : Doug Martin
 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
 Direction générale des approvisionnements, Secteur des achats commerciaux et de la gestion de l'approvisionnement
 Téléphone : 819-956-4037
 Télécopieur : 819-956-3814
 Courriel : doug.martin@tpsgc-pwgsc.gc.ca

La personne-ressource pour la facturation pour ce contrat est : *(à préciser au moment de l'attribution du contrat)*.

9. Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

(1,000,000)

9.1 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

9.2 Clauses du guide des CCUA

A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006-06-16
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	2006-06-16
B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
C0100C	Vérification discrétionnaire des comptes – biens et(ou) services commerciaux	2007-05-25

10. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) la clause 2010A (2012-11-19) Conditions générales - biens ou services (complexité moyenne);
- (c) 2010A (2013-04-25) Conditions générales – biens (complexité moyenne) intégrante.
4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence
4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence
- (d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____, précisée le _____ « **ou** » modifiée le _____

Liste des annexes:

Annexe "A" Spécifications obligatoires

Annexe "A" Spécifications obligatoires

Spécifications obligatoires à l'égard du système " De traitement des eaux usées"

Le soumissionnaire doit remplir l'énoncé de conformité suivant.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il se conforme à chaque article. Le défaut de respecter les spécifications obligatoires du système entraînera le rejet de la soumission, qui sera jugée non recevable.

La proposition du soumissionnaire doit comprendre une liste de tous les éléments nécessaires pour répondre aux spécifications obligatoires.

Les soumissionnaires doivent s'assurer de fournir, à la clôture des soumissions, la documentation et les notices techniques adéquates démontrant la conformité à tous les critères techniques obligatoires. 1.0

Description des besoins

Ressources naturelles Canada - CanmetÉNERGIE a besoin d'un système de traitement des eaux de procédé pour traiter les effluents liquides d'un épurateur de gaz résiduaire. Ce système sera utilisé à l'usine pilote d'oxycombustion sur lit fluidisé pressurisé (OLFP) du bâtiment 4 au Complexe de Bells Corners à Ottawa, Ontario, Canada.

2.0 Objectif

L'objectif global poursuivi par Ressources naturelles Canada - CanmetÉNERGIE est la construction et l'exploitation d'une installation d'OLFP d'une puissance nominale de 1 MWth. L'entreprise retenue fournira un (1) système clé en main de traitement des eaux usées pour traiter les effluents liquides d'un épurateur de gaz résiduaire afin de respecter les limites de rejets prescrites dans le réseau d'égouts pour eaux usées de la Ville d'Ottawa.

3.0 Définitions et documents pertinents

Loi de 2000 sur les normes techniques et la sécurité

Norme CSA B51-97

Code canadien de l'électricité 2012

Règlement sur l'utilisation des égouts no 2003 - 514 de la Ville d'Ottawa

4.0 Spécifications

Les renseignements ci-après ont été fournis par Ressources naturelles Canada - CanmetÉNERGIE afin de faciliter le calibrage et le choix de l'équipement.

Services publics disponibles

- a. Air d'instrumentation : 690 kPa (100 lb/po2)
- b. Tension d'alimentation triphasée de 60 Hz : 600/575 volts AC et 208 volts AC
- c. Tension d'alimentation monophasée de 60 Hz : 208 volts AC et 120/115 volts AC
- d. De l'eau de la Ville (Ottawa, Ontario) est fournie à 350 kPa (50 lb/po2)

Caractéristiques du matériel

Les eaux usées provenant de l'épurateur de gaz résiduaire doivent être traitées :

- a. Composition :
 - a. 0,6 % en poids de Co2
 - b. 0,5 % en poids de nitrate/nitrite
 - c. 0,4 % en poids de sulfate/sulfite
 - d. Traces de HCl

- e. 0,9 % en poids de Na+
- f. Traces de cendres volantes
- g. Autre : eau
- ?

4.1 Critères techniques obligatoires

L'équipement doit répondre aux critères suivants :

Éléments opérationnels

Entrée (provenant du processus) :

- a. Débit d'eau
- a. Min. - 0 l/h
- b. Max. - 120 l/h
- c. Nominal - 85 l/h
- b. Température
- a. Min. - 10 oC
- b. Max. - 50 oC
- c. Nominale - 25 oC
- c. Pression
- a. Min. - 0 kPa (g) (atmosphérique)
- b. Max. - 0 kPa (g) (atmosphérique)
- c. Nominale - 0 kPa (g) (atmosphérique)

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

Sortie (vers un égout sanitaire) :

- a. Température
- a. Min. - 10 oC
- b. Max. - 60 oC
- c. Nominale - 25 oC
- b. Pression
- a. Min. - 0 kPa (g) (atmosphérique)
- b. Max. - 0 kPa (g) (atmosphérique)
- c. Nominale - 0 kPa (g) (atmosphérique)
- c. La composition doit respecter les restrictions indiquées dans le Règlement sur l'utilisation des égouts no 2003 - 514, annexe A, tableau 1 de la Ville d'Ottawa.

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

Éléments mécaniques

- a. Les matériaux de construction doivent convenir aux usages spécifiés.

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

Éléments électriques

- a. Tout l'équipement fourni doit pouvoir être intégré au système de commande de l'installation (système de commande réparti [DCS] ABB Freelance utilisant des signaux numériques ou analogiques, Profibus ou un protocole de communication Ethernet).

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

- b. Tous les moteurs à courant alternatif doivent être des moteurs blindés avec ventilateur extérieur (TEFC).

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

c. Tous les moteurs doivent avoir des caractéristiques nominales permettant de les utiliser comme moteurs à inversion.

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

d. Tous les entraînements à fréquence variable doivent comprendre une bobine d'inductance de ligne.

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

e. Tension de commande : 24 volts DC.

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

f. Tous les composants électriques livrés doivent être approuvés par la CSA ou un organisme équivalent.

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

g. Tous les moteurs doivent avoir un dispositif de déconnexion local que l'on peut verrouiller.

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

4.2 Le traitement des eaux de procédé doit répondre aux spécifications ci-dessous
L'entrepreneur doit fournir un (1) système de traitement des eaux de procédé qui peut fonctionner selon les spécifications indiquées ci-dessous :

Fonctionnement

a. Doit pouvoir fonctionner constamment.

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

b. Doit être un système clé en main et autonome doté de commandes indépendantes et de matériel de surveillance.

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

c. Doit pouvoir fonctionner, automatiquement, pendant des périodes allant jusqu'à 96 heures.

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

Commandes

a. Entrées et sorties intégrables à l'usine incluant :

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

1. Contact d'autorisation de marche

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

2. Signal de marche (contact travail)

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

3. Signal de défaillance (contact repos)

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

b. Commandes à distance montées sur le cadre ou boîte de connexion.

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

c. Verrouillages de sécurité empêchant le mouvement des pièces du mécanisme lors de l'entretien.

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

d. Bouton-poussoir d'arrêt d'urgence local.

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

Autres

a. Le premier approvisionnement de produits chimiques requis pour le fonctionnement.

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

b. Les coûts des licences ou des permis, des taxes et du transport seront inclus.

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

c. Tous les éléments doivent être emballés ou placés dans des caisses pour faciliter la manutention.
et pour assurer leur protection adéquate lors de l'expédition ou du stockage et leur arrivée à destination en bon état.

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

Documents et dessins

L'entrepreneur doit fournir les documents suivants :

a. Dessins de dispositions générales

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

b. Schémas électriques et pneumatiques

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

c. Manuel d'exploitation et d'entretien (anglais)

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

d. Description du mode de fonctionnement

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

23375-160084/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

23375-160084

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

pv92923375-160084

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv929

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4.3 Formation

L'entrepreneur fournira :

a. Deux (2) jours d'assistance technique pour la mise en service de l'équipement et la formation se rapportant à ce dernier à l'installation de CanmetÉnergie. L'équipement doit être installé d'ici mars 2016.

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

5.0 Produits livrables

L'entrepreneur fournira :

a. Un (1) système de traitement des eaux de procédé répondant aux spécifications de la section 4.

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

b. Deux (2) jours d'assistance technique pour la mise en service de l'équipement et la formation se rapportant à ce dernier à l'installation de CanmetÉnergie. L'équipement doit être installé d'ici mars 2016.

Référence de la page dans la documentation soumise : _____

c. Les documents et les dessins répondant aux spécifications de la section 4.2.

Référence de la page dans la documentation soumise : _____